



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal suivante :

Date : Lundi, 4 novembre 2024
Heure : 19 heures 30
Lieu : 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Le présent avis public annonce la tenue d'une consultation publique et écrite pour la présente demande de dérogation mineure.

IMMEUBLES VISÉS : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard de l'immeuble 6502548 du cadastre du Québec, sis au 5 rue Champagne.

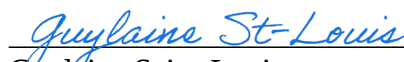
NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'acquiescer l'autorisation du Conseil en vue d'aménager une entrée charretière d'une dimension de 14m au lieu de 8m règlementaires. Si la dérogation est acceptée, le projet d'aménagement d'entrée charretière sera réalisé avec une dimension de 14m.

En vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation lors de l'assemblée du 4 novembre 2024 et ce au moyen de la présente consultation écrite d'une durée de 15 jours préalable à la séance du Conseil.

Deux autres moyens de communication écrite s'offrent aux citoyens pour se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure :

1. Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel suivante :
dg@sainte-ursule.ca
2. Au moyen d'une communication écrite sur papier transmise par la poste à l'adresse suivante :
215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, QC, J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 16 OCTOBRE 2024 (2024-10-16)



Guylaine Saint-Louis,
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

6502548 CADASTRE DU QUÉBEC – 5 RUE CHAMPAGNE

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 16 octobre 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'octobre 2024.

Guylaine St-Louis

Guylaine Saint-Louis,
Directrice générale et Greffière-trésorière